

RÈGLEMENT

4ème édition du tournoi du CSJ Badminton Augny - La biche de nuit d'Augny

Le 25 septembre 2025

Article 1 : Généralités

- Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le règlement général des compétitions sert de référence à son organisation.
- Le juge arbitre est désigné par le Comité d'Organisation. Ses décisions sont sans appel.
- Le juge-arbitre principal du tournoi est Guy CORTI.
- La GEO du tournoi est Marie Stella.
- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.
- Le numéro de dossier Poona est le 2601324.
- L'organisation du tournoi peut être jointe à l'adresse suivante csjbad.augny@gmail.com

Article 2 : Qualification des joueurs

- Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.
- Tous les joueurs devront dès leur arrivée se faire pointer à la personne déléguée par le Juge-Arbitre, à la table de marque.

Article 3 : Tableaux

- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs valides licenciés des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton. Le tableau de Mixte est ouvert.
- Un modèle de poule unique est à privilégier afin d'assurer un nombre de matchs satisfaisants aux joueurs.
- Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC. Aucune série préalable n'est déterminée. Pour chaque tableau, les joueurs seront répartis en fonction de leur CPPH dans les différentes séries par le comité d'organisation, afin que chaque série soit la plus homogène possible.
- Un tableau par joueur est autorisé, quel que soit son classement.
- Les têtes de séries seront désignées par le Juge arbitre avec l'aide du CPPH de la FFBaD, le jour de la confection des tableaux.
- Dans un même tableau, la différence entre le joueur le moins bien classé de la série et le meilleur de la même série ne doit pas excéder 1000 pts

- Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de fusionner deux séries si l'une d'elle est insuffisamment représentée.
- Si besoin est, ils pourront également modifier les poules et/ou les tableaux le jour du tournoi et prendre toute autre mesure nécessaire au bon déroulement du tournoi.

Article 4 : Modalités d'inscription

- Tout forfait survenant après le tirage au sort (TAS) devra être justifié le jour de la compétition, auprès du Juge Arbitre (JA). Celui-ci sera le seul juge du caractère du forfait. Au cas où le justificatif ne serait pas fourni le jour même, le forfait volontaire devra être justifié au responsable régional en charge du suivi des forfaits, dans un délai de 5 jours suivant la date du forfait. La justification devra se faire par courrier, envoyé à la Ligue Grand Est de badminton, 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine. Toutefois, et afin de simplifier la procédure, il sera accepté que la justification du forfait se fasse par courriel à l'adresse suivante : forfait@lgebad.com. Cette justification devra être accompagnée de toutes les pièces justifiant le forfait (certificat médical, attestation de réquisition professionnelle, convocation à un stage, une sélection fédérale, ...).
- La prise en compte du CPPH se fera le dimanche 27 décembre 2026, jour de la confection des tableaux de la compétition.
- Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er octobre à midi. Les inscriptions devront obligatoirement parvenir au comité d'organisation avant le dimanche 27 décembre 2026, 7h.
- Les inscriptions se feront exclusivement via BadNet. Aucune feuille d'inscription reçue par courrier, ni par e-mail, ni par téléphone ne sera acceptée.
- Le montant des inscriptions s'élève à 11€
- Le paiement des inscriptions se fait uniquement via BadNet.
- Une majoration de 5€ sera appliquée à chaque inscription réglée le jour de la compétition.
- La confection des tableaux aura lieu le dimanche 27 décembre 2026.
- Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception.
- Afin d'assurer que tous les tableaux puissent se dérouler en poules uniques de 5 ou 6 joueurs, les inscriptions seront limitées.
- Le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition ; quoi qu'il en soit, l'équilibre des tableaux sera respecté.
- Le jour de la confection des tableaux, la moyenne des CPPH des 2 joueurs composant les paires sera prise en compte pour les répartir de même dans les différentes séries.
- Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire au choix (en X). Le comité d'organisation s'efforcera, dans la mesure du possible, de lui trouver un partenaire.
- Pour que l'inscription d'une paire soit validée, il faut que les deux joueurs de la paire aient été inscrits par leur club avant la date limite d'inscription.
- Passée la date du tirage au sort, les droits d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail...).

Article 5 : Déroulement de la compétition

- La compétition se déroulera le mercredi 30 décembre à partir de 18h30, au Complexe Jean Dziedzic, 3 rue de la libération à Augny, sur 5 terrains. Le comité se réserve le droit de diminuer le nombre de terrains en fonction de l'affluence des joueurs. Aucun terrain d'échauffement sera mis à la disposition des joueurs.
- L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être

modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à 1h à l'avance (cf. Règlement Général des Compétitions)

- Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de leur match.
- Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage. Cependant, à la demande d'un joueur auprès de la table de marque, un arbitre pourra être désigné par le Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi.
- Les volants seront à la charge des joueurs (partage équitable), jusqu'aux finales incluses. En cas de litige, le volant choisi sera le DTL82, en vente dans la salle.
- Tout volant touchant les infrastructures (filins, panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service où il sera déclaré LET dans la limite de deux essais consécutifs.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.

Article 6 : Déroulement des matchs

- Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs.
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- Dès l'appel du match par la table de marque, les joueurs disposent de 3 minutes de prise de contact sur le terrain avant le début du match. Ce temps de prise de contact comprend le test de leurs volants, leur échauffement et le changement de tenue.
- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Nous rappelons que le temps de repos est compté entre l'annonce du dernier point du match précédent et le premier point du match suivant.
- Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match. De plus, l'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique ou psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Article 7 : Divers

- De préférence, seul le responsable d'un club pourra contester le jour du tournoi auprès du Juge-Arbitre. Toute autre réclamation devra être faite auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue Grand Est de Badminton pour être recevable.
- En s'inscrivant au tournoi, tout joueur autorise les organisateurs à communiquer ses résultats et photos aux médias, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, ainsi qu'à publier les résultats sur Poona.

